



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE MANTES LA JOLIE  
CANTON DE LIMAY

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de JAMBVILLE  
du 20 MAI 2019**

L'an 2019, le 20 du mois de mai, les Membres du Conseil municipal de Jambville, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean Marie RIPART, Maire.

**Etaient présents** : M. Jean-Marie RIPART, Maire, MMES Evelyne GANGOLF, Christelle RONDEAU, MM. Alain IZZET, Gabriel OUERDANE, Adjoint au Maire, MM. Christian BOYER, Stéphane DANIEL, Olivier GERARD, Michel HELLEBOID

**Absents excusés**: MME Françoise ROUSSEL donne pouvoir à C.BOYER  
M. Bruno MARCHAY  
M. Christophe PEUCKERT

Date de convocation 13/05/2019

Date d'affichage : 13/05/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 12

– Présents : 9

– Votants : 10

Secrétaire de séance : M. Alain IZZET est désigné secrétaire de séance.

**1 – APPROBATION ORDRE DU JOUR**

Le Conseil municipal approuve l'ordre du jour tel que présenté par M. le Maire  
Pour : 10

**2- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 MARS 2019**

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance de conseil du 14 mars 2019  
Pour : 10

**3- ATRIIBUTION DE MARCHES DE TRAVAUX : REHABILITATION DU LOGEMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché pour la réhabilitation du logement communal a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée.

Cette consultation a été lancée le 21 février 2019 pour une remise des offres fixée le 20 mars 2019 à 19h  
La consultation comprenait 6 lots.

Monsieur le Maire propose d'attribuer, ce jour, les 6 Lots

Les membres de commission d'appel d'offre se sont réunis le 20 mai 2019 à 19 h 15 afin de procéder au choix des meilleures offres au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

Intitulé des LOTS	Entreprises retenues	Montants HT
LOT 1 Démolition, gros œuvre, plâtre, isolation	JCM GOMES	62 972.35 €
LOT 2 Charpente, couverture	JCM GOMES	23 890.00 €

<b>LOT 3</b> Menuiserie extérieure, intérieure	<b>JCM GOMES</b>	<b>33 178.00 €</b>
<b>LOT 4</b> Peinture, carrelage	<b>EGMC</b>	<b>23 415.00 €</b>
<b>LOT 5</b> Electricité	<b>EGMC</b>	<b>18 900.00 €</b>
<b>LOT 6</b> Plomberie	<b>TAILLIER</b>	<b>23 400.00 €</b>

Le Conseil municipal décide de retenir la proposition de Monsieur le Maire et de valider ainsi la décision de la Commission d'Appel d'Offre, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre des prestations retenues et dit que les crédits sont inscrits au budget.

Pour : 10

#### **4 – AC 2019 : VENTILATION INVESTISSEMENT-FONCTIONNEMENT**

LE CONSEIL COMMUNAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

VU les statuts de la Communauté Urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire CC\_19\_02\_14\_04 du 14/02/2019 relative à la fixation des attributions de compensation provisoires n°1 de l'exercice 2019,

Considérant que lors de la séance plénière du 18 décembre 2017, la CLECT a accepté à l'unanimité la possibilité d'affecter une partie des AC en investissement,

Accepte de ventiler l'attribution de compensation entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, comme suit :

<b>AC FONCTIONNEMENT</b>	<b>AC INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
21 337.42 €	4 217 €	17 120.66 €

Pour : 10

#### **5- DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LA SIGNATURE DE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE COMMUNALE**

La collectivité dispose d'une salle communale, située rue des Tilleuls, qu'elle met à disposition d'associations extérieures à la commune.

Afin de réglementer la mise à disposition de ces locaux, une convention d'occupation doit être signée avec Monsieur le Directeur des Scouts et Guides de France de Jambville ;

Le Maire propose donc d'établir une convention avec les Scouts et Guides de France pour une durée de deux semaines allant du 15 au 26 juillet 2019 lors de la manifestation du Jamborée.

Le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et accepte le contenu de cette convention.

Pour : 10

#### **6- DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT L'OCCUPATION DE LA SALLE DES MARIAGES LORS DES ELECTIONS MUNICIPALES**

La collectivité dispose d'une salle des mariages, située rue du Moustier, qu'elle peut mettre à disposition lors de différentes manifestations.

Lors des élections municipales de 2020, si un candidat en faisait la demande, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition gratuitement cette salle pour sa campagne, en fonction de la disponibilité.

Le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Pour :10

#### **7- PARTICIPATION SCOLARITE DES 9 ENFANTS DU MOULIN VERT POUR 2018-2019**

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il est nécessaire de fixer le montant de la participation du Foyer du Moulin Vert aux dépenses scolaires, pour l'année 2018/2019.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses Membres présents ou représentés décide de ne pas augmenter le montant de la participation du Foyer du Moulin Vert pour les dépenses scolaires de l'année 2018/2019, celui-ci s'élève à 300 € par enfant.

Pour : 10

